

CTL du 15/12/2020

SPECIAL NRP

SECONDE CONVOCATION

FORME DU CTL:

Il s'est déroulé selon la même formule que le précédent, avec aucun problème de jauge cette fois ci

La particularité de ce CTL, spécial NRP, réside dans le fait qu'il vaut aussi CHS, selon une procédure dérogatoire.

C'était le dernier présidé par Madame Nanté

NRP:

Les OS ont à nouveau émis un vote unanime contre ce projet.

Quant à la vétusté des locaux de la trésorerie de THUIR, FO a dit clairement les choses s'agissant du chauffage, en expliquant que le problème réside simplement dans le fait que le maire de la commune, ne souhaite pas réparer la chaudière défectueuse.

La nouvelle assistante de prévention nous avait expliqué en séance, qu'il s'agissait d'un simple ressenti de froid de la part des agents et que le chauffage fonctionnait.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS :

Dès le début de la séance, Madame Nanté nous a informé qu'un emploi A au PCE était fléché

Où seront supprimés les 2 autres emplois A ?

Nous devrions le savoir au plus tard le 05/01/2021, ainsi que pour les autres grades

En effet le CTL emploi est programmé pour le 12/01/2021 et l'administration est tenue à nous envoyer les documents une semaine avant.

ANALYSE DE LA SITUATION :

Le volume des suppressions d'emplois à la DGFIP peut paraître dérisoire aux yeux de certains.

A titre de comparaison, notre administration va perdre en 2021 un nombre d'agents équivalent, voire supérieur à celui des effectifs des directions locales des Alpes-Maritimes, des Yvelines ou du Pas-de-Calais.

1800 agents, c'est également la moitié des effectifs des 7 Directions informatiques ou le trois quart des effectifs des Directions de contrôle fiscal. Quant on songe que la Ministre de la Fonction Publique, a déclaré à la

télévision, que les agents des impôts avaient le temps entre les échéances de prélèvement des impôts, de s'engager dans la lutte contre la COVID, et que la même Ministre a dû subir des interventions de toute part, pour qu'enfin elle comprenne qu'il était scandaleux, de retenir un jour de carence, aux fonctionnaires malades de ce virus, on mesure le chemin qu'il nous reste à parcourir.

S'agissant du NRP, c'est un peu la même chose.

En effet dans le CTL du 15/12/2021, en même temps qu'on officialise, par exemple, la fermeture de la trésorerie de Saint Laurent de la Salanque, au 01/01/2021, on nous indique qu'il faudra organiser quelques demi-journées dans le mois pour recevoir physiquement les contribuables dans le cadre d'une action menée par la mairie, et dans le cas d'espèce, dans les mêmes locaux que la trésorerie actuelle

On va peut-être donc demander à un agent qui a vu son poste comptable supprimé, de revenir de temps en temps sur son ancien lieu de travail, pour y effectuer une mission au rabais

C'est aussi cela le NRP

C'est très dur pour les agents qui seront toujours en première ligne, pour délivrer ce service public low coast, avec leurs propres conditions de travail dégradées.

Nous serons donc amenés à revenir sur tous ces sujets dès le début de l'année 2021

En attendant la section FO DGFIP 66 vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, malgré le contexte sanitaire qui devient de plus en plus pesant